

## PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT à l'EPSM de CAEN

### **Entre d'une part,**

L'Établissement Public de Santé Mentale de Caen, représenté par Monsieur Jean-Yves BLANDEL son Directeur,

### **Et d'autre part,**

L'intersyndicale :

- C.F.D.T., représentée par Monsieur Jean-Pierre MOULIN, en sa qualité de Secrétaire de la section syndicale
- C.G.T., représentée par Monsieur Bruno LECHAFTOIS, en sa qualité de Secrétaire du syndicat
- S.U.D. Santé Sociaux, représentée par Monsieur Christian LECUYER, en sa qualité de Secrétaire de la section syndicale

### **Il est convenu et arrêté ce qui suit :**


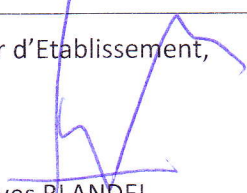
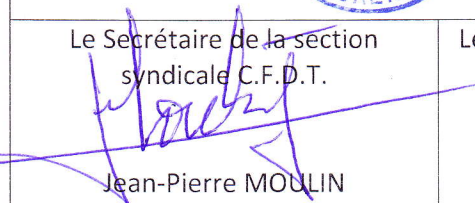

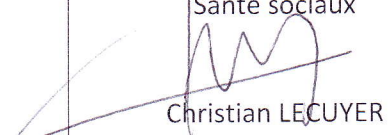
Article 1 : La direction s'engage à retirer son plan d'économies prévu dans son Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses de l'exercice 2013 et destiné à créer les conditions d'un retour à l'équilibre budgétaire de l'établissement à horizon de 5 ans.

Article 2 : En contrepartie de ce retrait, les trois organisations syndicales signataires s'engagent sans délai à cesser leur mouvement de grève.

Article 3 : La direction et les trois organisations syndicales signataires conviennent de tenir des réunions de concertation sur les mesures à étudier pour tendre vers l'équilibre budgétaire de l'établissement, selon des modalités qui seront discutées lors du prochain comité d'établissement prévu le 25 juin 2013.

Article 4 : Il ne sera procédé à aucune retenue sur salaire liée aux heures de grève concernant ce mouvement.

Fait à Caen, le 24 juin 2013

 <p>Le Directeur d'Établissement,</p>  <p>Jean-Yves BLANDEL</p>		
<p>Le Secrétaire de la section syndicale C.F.D.T.</p>  <p>Jean-Pierre MOULIN</p>	<p>Le Secrétaire du syndicat C.G.T.</p>  <p>Bruno LECHAFTOIS</p>	<p>Le Secrétaire du syndicat S.U.D. Santé sociaux</p>  <p>Christian LECUYER</p>